



Appel à candidatures pour le conseil d'administration de l'AIMS Élections 2018

Cher(e)s adhérent(e)s de l'AIMS,

Tous les deux ans, le conseil d'administration de l'AIMS renouvelle la moitié de ses 16 membres. Le moment est donc venu de faire un appel pour que des collègues proposent leur candidature avec effet à partir de la prochaine conférence AIMS 2018 qui se tiendra du 6 au 8 juin 2018 à Montpellier.

Le conseil d'administration est l'organe représentant dans sa diversité notre association. C'est lui qui prend les décisions qui orientent la vie de l'AIMS et c'est en son sein que sera élu le prochain président. Le conseil d'administration de l'AIMS est chargé de la mise en œuvre de la mission de l'association, et notamment de l'organisation de la conférence annuelle, de la gestion des ST-AIMS et des GT-AIMS en relation avec le Comité Scientifique Permanent (CSP), de la labellisation de manifestations scientifiques, des relations avec sa revue *M@n@gement* et les autres revues partenaires, ainsi qu'avec la FNEGE et les autres associations scientifiques.

Les membres sortants du conseil d'administration (avec possibilité de se représenter) sont Aurélien Acquier (ESCP Europe), Cécile Belmondo (U. Lille), Isabelle Bouty (U. Dauphine), Pascal Corbel (U. Paris Sud), Marc Fréchet (U. Saint Etienne), Lassaâd Mezghani (IHEC Carthage), Philippe Monin (EM Lyon). Un grand merci à eux pour le travail effectué pendant leur mandat !

Sont encore membres du conseil d'administration pour deux ans : Rachel Bocquet (U. Savoie Mont Blanc), Albert David (U. Dauphine), Hélène Delacour (U. Lorraine), Benoît Demil (U. Lille), Lionel Garreau (U. Dauphine), Frédéric Le Roy (U. Montpellier), Audrey Rouzies (U. Toulouse), Jean-Philippe Timsit (EM Lyon).

Procédure et calendrier :

- 8 postes sont à pourvoir au sein du CA. Peut se présenter tout enseignant chercheur quels que soient sa nationalité et son rattachement (école ou université), sous réserve de s'engager à adhérer à l'association si il n'est pas encore adhérent.

- Date limite de dépôt des candidatures : 30 mars 2018
- Les candidats adressent par mail à elections@strategie-aims.com une profession de foi sur une page maximum comprenant les éléments suivants :
 - Prénom, Nom
 - Photo de bonne qualité
 - Coordonnées professionnelles
 - Thèmes de recherche
 - Motivations pour participer au conseil d'administration de l'AIMS
- La recevabilité des candidatures sera examinée et une confirmation par mail sera envoyée aux candidats. Les professions de foi seront publiées sur le site de l'AIMS à l'adresse suivante : <http://www.strategie-aims.com/aims/gouvernance/> .
- Le vote sera organisé sous format électronique et sera ouvert du 1^{er} mai au 30 mai 2018. Un mail sera adressé aux adhérents, leur permettant de voter.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter Pascal CORBEL, Trésorier et secrétaire de l'AIMS (pascal.corbel@u-psud.fr) ou Benoît DEMIL, Président en exercice (benoit.demil@univ-lille1.fr).